

Cette publication nest pas publiée

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS - 07.08.2020

Numéro de publication: SB01-0000001442

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Myriam Marthe Angèle MORAND née Héritier

Débiteur(s):

Myriam Marthe Angèle MORAND née Héritier

Date de naissance: 13.06.1960

Route de Sion 11

1971 Champlan

Objet(s) à vendre aux enchères:

Villa individuelle de 6.5 pièces sise à la route de Pradubuis 32, 1965 Savièse

- Part de copropriété N° 880-1, quote-part : 1/2 de la parcelle N° 880, plan N° 9, nom local : "MOURLANDAN", commune de Savièse, surface totale : 675 m2, Place : 512 m2, Habitation a) : 104 m2, Garage b) : 41 m2, Cave c) : 4 m2, Eaux : 14 m2

- Part de copropriété N° 885-1, quote-part : 1/2 de la parcelle N° 885, plan N° 9, nom local : "MOURLANDAN", commune de Savièse, surface totale : 158 m2, Pré : 143 m2, Cave : 15 m2

Les parts de copropriétés N° 880-2 et 885-2, propriétés de M. Serge MORAND seront également vendues. Les quatre parts de copropriétés seront vendues en un seul lot.

Estimation de l'office selon rapport d'architecte Fr. 820'000.-

Vente aux enchères

Le 01.10.2020 à 10:00 heure, Salle paroissiale de St-Germain, Rue du Stade 3 à 1965 Savièse

Remarques juridiques:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des faillites dès le 7 septembre 2020.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 27.08.2020

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 07.09.2020

Point de contact:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion

Rue des Vergers 1

1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des faillites dès le 7 septembre 2020 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère pour les quatre parts de copropriétés : Fr. 95'000.- représentant un acompte de Fr. 70'000.- et une avance de frais de Fr. 25'000.- sur les émoluments et débours de l'Office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 52'000.- sur le CCP 14-415708-6 de l'office des faillites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.